



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
2 octobre 2008
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix

Troisième session

Formation Guinée-Bissau

1^{er} octobre 2008

Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau 31 juillet 2008

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Historique.....	1–5	3
II. Principes de la coopération.....	6	3
III. Contexte.....	7–12	4
IV. Consolidation de la paix : objectifs, analyse des priorités et des défis et risques .	13–49	5
A. Objectifs.....	13–16	5
B. Consolidation de la paix : analyse des priorités et des défis et risques.	17–48	6
1. Élections et renforcement des institutions au service de la Commission électorale nationale	17–19	6
2. Mesures visant à faire démarrer l'économie et à remettre en état l'infrastructure, en particulier le secteur de l'énergie	20–26	7
3. Réforme du secteur de la sécurité et de la défense.....	27–34	9
4. Renforcement du secteur de la justice, consolidation de l'état de droit et lutte contre le trafic de drogues.....	35–41	10
5. Réforme et modernisation de l'administration publique	42–46	11
6. Questions sociales cruciales pour la consolidation de la paix.....	47–48	12
C. Dimensions régionales et sous-régionales de la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	49	13



V.	Engagements mutuels	50–59	13
A.	Gouvernement bissau-guinéen	51	13
B.	Commission de consolidation de la paix	52–53	15
C.	Partenaires internationaux	54–55	18
1.	Système des Nations Unies	54	18
2.	Institutions financières internationales, donateurs bilatéraux et multilatéraux et organisations régionales et sous-régionales	55	18
D.	Autres parties prenantes : société civile, y compris les communautés religieuses, et secteur privé	56–59	19
1.	Société civile, y compris les autorités et les communautés traditionnelles et religieuses	57	19
2.	Organisations de femmes	58	20
3.	Secteur privé	59	21
VI.	Examen des progrès accomplis et suivi	60–65	21

I. Historique

1. Dans une lettre datée du 11 juillet 2007, le Gouvernement de la Guinée-Bissau a demandé au Secrétaire général d'inscrire son pays à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Le Secrétaire général a porté la lettre à l'attention du Conseil de sécurité le 26 juillet 2007.

2. Le 11 décembre 2007, le Président du Conseil de sécurité a écrit au Président de la Commission pour demander l'avis de cette dernière sur la situation dans le pays (voir S/2007/744). À sa réunion tenue le 19 décembre 2007, le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix a créé une formation Guinée-Bissau présidée par Maria Luiza Ribeiro Viotti, Représentante permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies.

3. Conformément à son mandat, en particulier tel que défini aux paragraphes 2 a) et b) de la résolution A/60/180 de l'Assemblée générale et de la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité, la Commission a par la suite invité le Gouvernement de la Guinée-Bissau et ses partenaires à élaborer une stratégie intégrée aux fins de la consolidation de la paix pour la Guinée-Bissau.

4. À la fin de janvier 2008, la Présidente de la formation Guinée-Bissau s'est rendue dans ce pays afin d'entrer en contact avec les autorités locales et d'obtenir des informations de première main sur les problèmes se posant en matière de consolidation de la paix. Le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et la Commission de consolidation de la paix ont lancé le processus d'élaboration en mars 2008 du présent cadre stratégique, qui doit orienter l'engagement et le dialogue entre le Gouvernement de la Guinée-Bissau, la Commission et les autres parties prenantes dans la poursuite de la consolidation de la paix en Guinée-Bissau. En avril 2008, un premier montant de ressources allouées sur le Fonds pour la consolidation de la paix (6 millions de dollars des États-Unis) a été annoncé par le Secrétaire général afin de financer des initiatives de consolidation de la paix à effet rapide.

5. La formation Guinée-Bissau de la Commission a également contribué à l'élaboration du présent cadre stratégique en organisant une série de réunions thématiques officielles, en établissant des documents d'information et une étude détaillée sur les atouts et les lacunes du pays dans l'optique de la consolidation de la paix (avril 2008), ainsi qu'en prenant des dispositions pour la visite d'une délégation de la Commission prévue dans le pays en avril 2008.

II. Principes de la coopération

6. Ci-dessous figurent les principes de la coopération :

a) **Maîtrise nationale.** Importance de la maîtrise nationale et de la responsabilité première du Gouvernement et du peuple de la Guinée-Bissau pour ce qui est de la consolidation de la paix et du développement de la Guinée-Bissau dans la prospérité et la démocratie;

b) **Partenariat et responsabilité mutuelle.** Une consolidation de la paix durable exige un partenariat solide sur la base du respect et de la responsabilité mutuels entre le Gouvernement et le peuple de la Guinée-Bissau et leurs partenaires internationaux;

c) **Participation de tous.** Les diverses parties prenantes en Guinée-Bissau, notamment la société civile, les organisations de femmes, le secteur privé, les partis politiques, les organisations religieuses, de même que les institutions internationales, régionales et sous-régionales et les partenaires bilatéraux, doivent jouer un rôle clef dans la consolidation de la paix;

d) **Engagement durable.** La consolidation de la paix est un processus de longue haleine exigeant un engagement durable et prévisible de l'ensemble des parties prenantes;

e) **Coordination.** Les activités entreprises dans le contexte du présent cadre devraient reposer sur les engagements pris et les réalisations enregistrées récemment, sans pour autant faire double emploi avec les stratégies et engagements existant en matière de consolidation de la paix.

III. Contexte

7. Depuis le conflit armé de 1998-1999, la situation politique en Guinée-Bissau est marquée par de fréquents changements de gouvernement sur fond de divisions au sein des partis politiques et de tensions entre autorités militaires et civiles. Les fréquents changements de gouvernement ont empêché la continuité des politiques nationales et l'élaboration de plans stratégiques pour le relèvement et le développement du pays. Le pays avait longtemps été considéré comme un « orphelin de l'aide », privé qu'il était d'une assistance extérieure continue. Ces dernières années, des progrès ont été accomplis vers le retour à l'ordre constitutionnel et la réalisation de la stabilité politique. Cependant, les institutions publiques doivent encore être renforcées afin de permettre à l'État de fournir les services de base à la population, de stimuler la croissance économique et d'assurer la paix et la stabilité à long terme.

8. Le Gouvernement a commencé à appliquer des mesures importantes visant à s'attaquer à la crise économique, à améliorer la gestion des affaires publiques et à lutter contre la corruption. Il a également réussi à amener les partenaires internationaux à s'engager ou à se rengager auprès du pays. Il s'agit notamment de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), faisant fond en particulier sur le succès remporté depuis 2007 par le plan budgétaire d'urgence. Si l'assistance d'urgence après un conflit accordée par le FMI donne satisfaction, cela pourrait ouvrir la voie à un allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).

9. Avec le soutien de ses partenaires internationaux, le Gouvernement de la Guinée-Bissau a élaboré un certain nombre de stratégies et de plans nationaux en vue de la paix, de la stabilité et du redressement économique, tels que le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et le plan de réforme du secteur de la sécurité. En outre, les programmes menés sous la responsabilité des partenaires bilatéraux et multilatéraux s'attaquent à la plupart des domaines prioritaires définis pour la consolidation de la paix. Le principal défi restant consiste à assurer un financement suffisant et la coordination des activités de consolidation de la paix et à jeter les bases d'un engagement à long terme en faveur du pays. La stabilité, maintenue jusqu'ici parce que le Gouvernement est disposé à aller de l'avant dans l'application des réformes nécessaires, sera cruciale s'agissant de faire en sorte que la communauté internationale apporte quant au fond et de manière coordonnée un

soutien continu. L'appui extérieur continu permettra à son tour de consolider davantage la stabilité politique et de jeter les bases d'une paix durable dans le pays.

10. Le présent cadre a été mis au point afin d'amener la communauté internationale à poursuivre la fourniture d'un soutien politique, financier et technique supplémentaire pour les efforts visant à consolider la paix en Guinée-Bissau. Il définit les mesures spécifiques que le Gouvernement de la Guinée-Bissau, la Commission de consolidation de la paix et les autres parties prenantes concernées s'engagent à prendre pour faire face aux défis et aux menaces les plus graves pour le maintien et la consolidation de la paix. Ce cadre orientera les travaux de la Commission de consolidation de la paix et du Gouvernement bissau-guinéen en mettant en lumière les principales activités de consolidation de la paix qu'il faut entreprendre dans le court, moyen et long terme.

11. Le cadre est empreint de souplesse et il peut être modifié conjointement par le Gouvernement bissau-guinéen et la Commission de consolidation de la paix en fonction de l'évolution du processus de consolidation de la paix dans le pays, en particulier à la lumière des préparatifs des élections législatives et de la suite qui leur sera donnée.

12. La mise en œuvre du cadre sera étroitement coordonnée avec les activités actuelles et futures entreprises grâce au Fonds pour la consolidation de la paix, qui seront abordées lors de l'examen des progrès accomplis et du processus de suivi. Le Fonds pour la consolidation de la paix a déjà alloué un montant de 6 millions de dollars pour des activités catalytiques à court terme en matière de consolidation de la paix afin : a) d'améliorer le secteur de la sécurité et de la défense; b) d'améliorer le secteur de la justice; c) de créer les conditions nécessaires et un environnement propice à la stabilité politique et au développement socioéconomique; et d) d'améliorer la gouvernance démocratique et la participation. Quatre projets spécifiques ont été approuvés par le Comité directeur national pour la remise en état des casernes, la rénovation de la prison de Bissau, l'emploi des jeunes et un appui direct aux élections de novembre 2008.

IV. Consolidation de la paix : objectifs, analyse des priorités et des défis et risques

A. Objectifs

13. Conformément au principe de la maîtrise nationale, le Gouvernement bissau-guinéen a défini les principales priorités suivantes pour la consolidation de la paix dans le pays :

- a) Élections et appui institutionnel à la Commission électorale;
- b) Mesures visant à faire démarrer l'économie et à remettre en état l'infrastructure, en particulier dans le secteur de l'énergie;
- c) Réforme du secteur de la sécurité et de la défense;
- d) Renforcement du secteur de la justice, consolidation de l'état de droit et lutte contre le trafic de drogues;
- e) Réforme de l'administration publique;
- f) Aspects sociaux essentiels à la consolidation de la paix.

14. Les défis que la Guinée-Bissau doit relever sont complexes, recourent tous les secteurs et nécessitent d'importants efforts multidimensionnels et la coordination. Par conséquent, les priorités définies dans le présent cadre sont interdépendantes et la pleine mise en œuvre de l'une dépend des progrès accomplis dans la réalisation des autres. À titre d'exemple, l'instabilité politique en Guinée-Bissau est en dernier ressort liée à la fragilité des institutions, lesquelles sont incapables de faire fonctionner correctement l'État et de fournir les services publics de base. Le renforcement des institutions publiques appelle l'existence d'une solide assise budgétaire, impossible à réaliser sans un processus de croissance économique soutenue. Le redressement économique dépend de l'existence d'une infrastructure opérationnelle, qui est également cruciale pour le fonctionnement de l'État. La croissance économique et la création d'emplois auront aussi un impact positif sur le secteur de la réforme de la sécurité, en particulier s'agissant de son volet démobilisation.

15. Une stratégie aux fins de la consolidation de la paix visant à répondre aux priorités sectorielles définies ci-dessus doit prendre en compte la nécessité d'améliorer la coordination et la cohérence entre les efforts des partenaires nationaux tout comme internationaux. Dans ce contexte, il faudrait, dans la mise en œuvre des programmes et projets, garder à l'esprit la mesure dans laquelle les interventions dans un domaine d'activité donné ont produit des retombées positives dans d'autres. La stratégie exigera également des mesures à court, moyen et long terme. Les activités à court terme doivent être harmonisées avec les efforts visant à réaliser la stabilité à long terme, la croissance économique et le développement. L'action de consolidation de la paix doit également comporter la fourniture d'un appui visant à renforcer la capacité d'absorption des institutions nationales.

16. Les problèmes relatifs à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme seront intégrés en tant que priorité intersectorielle dans l'examen des domaines prioritaires et la mise en œuvre du cadre. Une telle approche reposera sur les principes consacrés dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique, les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, ainsi que les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Les femmes en Guinée-Bissau ont considérablement contribué à la paix. Cependant, elles continuent de souffrir de l'inégalité sur le lieu de travail et au domicile et vivent souvent dans des conditions précaires. Il faut traiter leurs besoins particuliers, non seulement en vue d'améliorer leurs conditions de vie et de travail, mais encore de tirer parti de leur contribution en qualité d'agents de la consolidation de la paix.

B. Consolidation de la paix : analyse des priorités et des défis et risques

1. Élections et renforcement des institutions au service de la Commission électorale nationale

17. Les élections législatives du 16 novembre 2008 représentent un important jalon dans la poursuite de la stabilité et de la démocratisation du pays. Les préparatifs de ces élections sont en cours. Des efforts supplémentaires sont requis dans le court terme pour mettre la dernière main au registre électoral, promouvoir l'éducation civique, assurer la mobilisation des ressources, régler le problème des

arriérés de traitement des agents électoraux et garantir l'accréditation des missions d'observateurs nationaux et internationaux. Des mesures doivent être prises pour faire en sorte que les femmes, les jeunes et les communautés marginalisées puissent participer pleinement au processus électoral.

18. L'obtention d'une assistance financière et technique adéquate demeure le principal défi à relever dans la préparation des élections. Tout en se félicitant des contributions apportées par les partenaires bilatéraux et multilatéraux, le Gouvernement reconnaît qu'il y a toujours un déficit à combler dans le budget pour les élections. Un appui est nécessaire pour ce qui est de l'assistance financière, de la formation technique et des ateliers à l'intention des agents électoraux, de la fourniture du matériel électoral et d'autres moyens de soutien logistique, ainsi que du renforcement des capacités des médias nationaux en vue du reportage sur les élections. La part du Gouvernement dans le coût des élections inclut les traitements pour les élections à venir, les frais d'administration et de gestion ainsi que les arriérés résultant des élections précédentes. Le Gouvernement a indiqué que, sans assistance financière extérieure, il ne pourra pas couvrir cette part.

19. Dans le court et moyen terme, l'appui de la communauté internationale sera nécessaire pour l'organisation des élections ultérieures – en particulier l'élection présidentielle de 2010, dont la préparation devrait commencer peu après la tenue des élections législatives de novembre 2008.

2. Mesures visant à faire démarrer l'économie et à remettre en état l'infrastructure, en particulier dans le secteur de l'énergie

20. Comme reconnu dans le rapport du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau relevant du Conseil économique et social, la consolidation de la paix est difficile sans un fondement économique solide. La relance de l'économie en Guinée-Bissau est indispensable pour créer des emplois, produire des richesses et améliorer les conditions de vie de la population. La croissance économique contribuera également à la production des recettes publiques nécessaires pour permettre au Gouvernement d'améliorer sa situation budgétaire et d'assurer la stabilité économique.

21. La relance économique en Guinée-Bissau exige des mesures concertées et ciblées pour diversifier la production. Une stratégie globale pourrait commencer par la fourniture, dans le court terme, d'incitations à ajouter de la valeur au principal produit du pays, la noix de cajou, qui est actuellement exportée en vrac à bas prix. Dans le moyen et long terme, le pays pourrait gagner à élargir la gamme de ses exportations agricoles, notamment le riz, et à développer son industrie halieutique et son secteur du tourisme. La redynamisation de l'économie pourrait par ailleurs contribuer aux efforts en cours pour lutter contre le trafic de drogues et assurer la viabilité de l'opération de désarmement, démobilisation et réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité.

22. La diversification de l'économie dépend toutefois de la remise en état de l'infrastructure du pays, en particulier dans les secteurs de l'énergie, de l'eau, des communications et des transports. Une croissance économique durable passe également par l'existence d'un bon système financier et bancaire. Dans le moyen et long terme, des mesures tendant à améliorer la gestion des finances publiques pour promouvoir les systèmes de microcrédit et faciliter l'entrée et l'utilisation productive des envois de fonds pourraient également servir à créer de nouvelles

activités économiques. Il faudrait, dans les politiques et programmes mis au point dans le domaine du développement économique, prendre en compte l'autonomisation des femmes par un meilleur accès au crédit et à la formation, comme pour la gestion des entreprises et l'utilisation des nouvelles technologies, ce qui leur permettrait de mettre en place leurs propres activités économiques.

23. Combinées avec une révision des cadres juridiques actuels et des mesures tendant à alléger la bureaucratie, de telles initiatives créeraient des conditions propices au développement du secteur privé et donneraient une vigoureuse impulsion à la croissance et à la création d'emplois. La création d'emplois en faveur des jeunes pourrait également être un moyen efficace de les empêcher de se livrer au trafic de drogues.

24. Étant donné les ressources financières et humaines limitées de la Guinée-Bissau, l'application des politiques et réformes nationales exige l'appui continu de la communauté internationale. À l'heure actuelle, seule une proportion de 43 % des ressources nécessaires pour la mise en œuvre de la stratégie pour la réduction de la pauvreté a été obtenue. Si les annonces de contributions au budget d'appui ont été largement respectées, l'assistance promise pour les programmes et projets de développement ne s'est, pour l'essentiel, pas encore matérialisée.

25. Compte tenu des besoins particuliers de la Guinée-Bissau en tant que pays fragile et fortement endetté sortant d'un conflit, il faut faire preuve de créativité et de flexibilité pour lui permettre de tirer pleinement profit de l'Initiative PPTE, et notamment de l'annulation de sa dette multilatérale au titre de l'IADM.

26. La crise de l'énergie en Guinée-Bissau fait obstacle non seulement à la croissance économique mais aussi à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement, ainsi qu'à la fourniture de services appropriés en matière d'éducation et de santé. L'électricité fournie ne représente qu'une fraction (environ 10 %) de la demande totale de la ville de Bissau. À l'intérieur du pays, le courant électrique n'existe pratiquement pas. Puisque 90 % de l'énergie est produite par combustion de bois et de charbon, une politique énergétique efficace devrait prendre en compte la nécessité d'une protection et d'une gestion adéquates des forêts. Le principal défi dans la mise en œuvre des stratégies existantes visant à surmonter la crise de l'énergie, telles que le plan directeur pour la gestion de l'énergie (qui sera mis au point définitivement en 2009), est l'absence d'un financement adéquat ainsi que de capacité technique et de gestion. En 2007, le Gouvernement a approuvé la loi visant à libéraliser le secteur de l'énergie, même si un cadre réglementaire n'a pas encore été mis en place pour permettre son application. Par l'intermédiaire de l'Association internationale de développement, le Groupe de la Banque mondiale œuvre aux côtés du Gouvernement de la Guinée-Bissau (avec un apport de 15 millions de dollars) pour aider à résoudre le problème de l'approvisionnement en énergie de la capitale, Bissau, par les éléments suivants : fourniture de générateurs loués à titre de mesure à court terme, et notamment d'une assistance technique visant à renforcer la capacité de gestion (volet commercial) de la compagnie de distribution d'électricité et d'eau du pays; remise en état d'une partie du réseau de distribution; mesures visant à accroître la capacité de production d'électricité; et installation de 15 000 compteurs d'eau à prépaiement. La Communauté européenne a promis 23 000 euros pour le relèvement du secteur de l'énergie, en particulier la remise en état et le renforcement du réseau de distribution d'électricité de la capitale, Bissau, y compris 8 millions d'euros à titre de contribution du Gouvernement au projet régional d'hydroélectricité de l'Organisation pour la mise

en valeur du fleuve Gambie, et 3 autres millions d'euros pour la construction en milieu rural de points d'eau équipés d'un système solaire. Pour le développement à long terme, il faudra absolument trouver d'urgence le financement manquant à ce projet d'hydroélectricité qui a été conçu avec le soutien des partenaires internationaux, et étudier et mettre au point, dans les zones rurales, des sources d'énergie de remplacement.

3. Réforme du secteur de la sécurité et de la défense

27. La réforme du secteur de la sécurité et de la défense est largement reconnue comme essentielle pour la stabilité politique, la sécurité et le redressement économique du pays. La réforme de ce secteur doit être étroitement liée aux autres efforts tendant à renforcer l'état de droit, en particulier la réforme du secteur de la justice et la lutte contre les stupéfiants.

28. Les forces armées de la Guinée-Bissau se caractérisent par les aspects suivants : des effectifs militaires pléthoriques, dont la structure pyramidale inversée est répartie de façon disproportionnée entre officiers, sous-officiers et hommes de troupe; un système de recrutement inadéquat; le manque de structures de formation; des conditions de vie précaires; un cadre juridique déficient; la faiblesse des mécanismes de contrôle civil; et le chevauchement des prérogatives et des mandats.

29. Dans la réduction de la taille des forces armées, il faudra peut-être s'inspirer des enseignements tirés de l'échec des programmes précédents de désarmement, démobilisation et réintégration. Les forces de défense et de sécurité étant étroitement associées à la lutte de libération nationale, la réforme du secteur de la sécurité et de la défense doit prendre en compte et régler de façon définitive le dilemme posé par les ex-combattants de la lutte de libération. La mise au point d'un régime de pension qui fonctionne devrait précéder la mise en œuvre de tout programme sérieux de retraite.

30. Avec l'appui des partenaires internationaux, le Gouvernement de la Guinée-Bissau a élaboré un plan de réforme du secteur de la sécurité et de la défense 2007-2010 et de la défense. Ce plan envisage une réduction des effectifs des forces armées et la création d'une garde nationale ainsi que de nouvelles forces de police et de sécurité. Le plan a l'appui des forces armées et de la communauté internationale.

31. Certaines des conditions nécessaires ont été créées pour la mise en œuvre du plan de réforme du secteur de la sécurité et de la défense certes, toutefois la mobilisation des ressources demeure un défi redoutable. Le coût du plan de réforme du secteur s'établit à 183,3 millions de dollars dont 62,3 millions reçus sous forme de contributions annoncées. Les éléments ci-après sont essentiels au succès du plan : un soutien matériel et financier adéquat; l'engagement continu des partenaires nationaux et internationaux; le renforcement des capacités nationales pour assurer la maîtrise par le pays; et une volonté politique constante du Gouvernement d'entreprendre les réformes nécessaires.

32. Les efforts visant à la réintégration doivent prendre en compte la nécessité de disposer de ressources suffisantes et s'effectuer de manière globale, l'attention voulue étant accordée aux besoins socioéconomiques des anciens membres du personnel de sécurité. L'augmentation du nombre de femmes contribuerait à mieux équilibrer les forces de défense et de sécurité et à les rendre plus représentatives.

33. Un certain nombre de facteurs pourraient faire obstacle à la mise en œuvre du plan, en particulier : l'instabilité politique; le manque de ressources financières et matérielles; l'incapacité de créer les conditions sociales, matérielles et financières nécessaires pour l'opération de désarmement, démobilisation et réintégration; le non-paiement des pensions; la pauvreté et la détérioration générale des conditions de vie des forces de sécurité; ainsi que la prolifération des armes légères et de petit calibre et la criminalité organisée.

34. Dans le court et moyen terme, et dans le contexte du présent cadre, la priorité sera accordée à la formulation et à l'harmonisation d'un cadre juridique national pour le secteur de la défense et de la sécurité ainsi qu'à l'amélioration de la gestion des ressources humaines, compte tenu de la nécessité d'obtenir, dans la composition des forces, un équilibre entre les sexes ainsi qu'un équilibre ethnique et régional, de même que de mettre en œuvre des méthodes de recrutement plus transparentes. La révision des cadres juridiques est également nécessaire comme moyen permettant de définir clairement les prérogatives et les mandats des diverses forces de défense et de sécurité. Ces forces doivent effectivement et pleinement collaborer à la lutte contre le trafic de drogues.

4. Renforcement du système de la justice, consolidation de l'état de droit et lutte contre le trafic de drogues

35. Le secteur de la justice continue de se heurter à de nombreux défis et requiert des réformes approfondies pour faire en sorte que l'État puisse s'acquitter de sa tâche consistant à mettre en place un système judiciaire adéquat et efficace équipé de façon à fournir les services attendus à la population. Le système judiciaire nécessite un renforcement de la capacité institutionnelle qui garantira une administration appropriée de la justice et la consolidation de l'état de droit. Des efforts supplémentaires doivent être déployés pour concevoir et préparer la législation nationale, conformément au processus constitutionnel, et pour rapprocher la justice des justiciables et consolider l'état de droit. Des tribunaux constitutionnels et administratifs doivent être créés dans le cadre de la réforme du système judiciaire.

36. Les femmes n'ont pas le même accès que les hommes à la justice, en particulier s'agissant des cas de violence sexuelle. Une approche intégrée s'avère nécessaire pour la protection des droits fondamentaux des femmes et des enfants, tendant à la création de mécanismes spécifiques dans les institutions concernées ou à l'élaboration de lois. Il pourrait s'agir de créer des services spéciaux de soutien et de protection des victimes, de dispenser une formation au personnel des systèmes de justice et de sécurité et de le sensibiliser au problème, ainsi que de formuler des lois et politiques allant dans le sens d'une protection efficace.

37. Dans l'immédiat, les priorités dans le secteur de la justice ont trait à la nécessité de fournir, en nombre suffisant, un personnel formé et les autres ressources humaines nécessaires et de mettre à disposition les moyens de soutien logistique requis et des conditions de travail adéquates (véhicules, ordinateurs, téléphones, télécopieurs, etc.), ainsi que des locaux appropriés pour l'accomplissement des fonctions et la prestation des services. Cela est nécessaire pour maintenir la stabilité et renforcer la confiance dans l'administration de la justice.

38. Dans le moyen et long terme, les priorités ont trait à la nécessité de renforcer la capacité globale du secteur de la justice, notamment par la révision des cadres juridiques tels que le Code de procédure pénale et le tarif des frais et dépens, en

faisant en sorte de les harmoniser avec les instruments juridiques et les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Des mesures doivent être prises pour veiller à ce que les traités auxquels la Guinée-Bissau est partie, tels que celui de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires, soient transposés dans la législation nationale et mis en œuvre.

39. Certains programmes sont en cours d'exécution pour relever le défi qui se pose au secteur de la justice. C'est ainsi que le Fonds pour la consolidation de la paix a apporté un soutien pour la rénovation de certaines prisons à Bissau, Mansoa et Bafatá, ainsi que pour la fourniture à la police judiciaire, dans le cadre du Plan opérationnel antidrogue du Gouvernement, du matériel de surveillance et autre de gestion des prisons.

40. Les graves contraintes qui pèsent sur l'application de la loi en Guinée-Bissau devraient être traitées dans le cadre des efforts visant à combattre la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de drogues, le trafic d'êtres humains et les migrations illégales, le terrorisme et le trafic de petites armes. Les répercussions produites par le trafic de drogues dans les domaines politique et socioéconomique ainsi que dans le domaine de la sécurité en Guinée-Bissau sont considérables. Avec plus de 400 kilomètres de côtes et plus de 90 îles inhabitées pour la plupart, la Guinée-Bissau n'a pas les moyens nécessaires pour contrôler et surveiller convenablement l'espace maritime, terrestre et aérien. En dépit de leurs moyens limités, les institutions chargées de l'application de la loi dans le secteur de la justice s'efforcent d'entreprendre la lutte contre la criminalité générale et la criminalité organisée, notamment le trafic de drogues. Même une augmentation modeste de leurs moyens pourrait considérablement améliorer l'efficacité de ces efforts.

41. Conscient de la menace que le trafic de drogues fait planer sur la paix et la stabilité, le Gouvernement bissau-guinéen a adopté, en juillet 2007, un plan d'urgence pour lutter contre le trafic de drogues et la criminalité organisée et a ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ainsi que la Convention des Nations Unies contre la corruption. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) fournit actuellement une assistance à la Guinée-Bissau pour qu'elle ratifie d'autres traités internationaux pertinents dans ce domaine. Le Plan opérationnel antidrogue, 2007-2010, du Gouvernement, élaboré avec le concours de l'ONUDC, est doté d'un budget de 19,1 millions de dollars. Il a été présenté à la communauté internationale en décembre 2007 lors de la Conférence internationale de Lisbonne sur la lutte contre le trafic de drogues en Guinée-Bissau durant laquelle des contributions de 6,7 millions de dollars ont été annoncées pour sa mise en œuvre.

5. Réforme et modernisation de l'administration publique

42. La réforme de l'administration publique entre dans le cadre de la Stratégie pour la réduction de la pauvreté et le Gouvernement considère qu'elle est essentielle pour l'amélioration de la gestion de l'administration publique et des finances et renforcer les moyens de recouvrement des recettes fiscales. Les principaux volets de cette réforme comprennent des mesures visant à a) renforcer ses capacités et les rendre plus efficaces et comptables; b) améliorer la gestion des finances publiques; et c) créer les conditions pour l'application des politiques publiques. Bien qu'il se soit engagé à améliorer l'équilibre budgétaire, le Gouvernement n'a pas été en mesure de redresser sa mauvaise situation budgétaire. L'appui budgétaire a été d'une

importance cruciale en ce qu'il a permis au Gouvernement de payer les salaires et les arriérés. Le pays est très endetté, le montant de la dette publique étant estimé à plus de 1,1 milliard de dollars, (soit trois fois le produit intérieur brut (PIB) de 2006) et il n'a pas encore bénéficié d'un allègement total de sa dette. La Guinée-Bissau doit donc continuer à bénéficier de dons et de flux d'aide à des conditions de faveur dans le moyen terme. L'accroissement indispensable de l'aide extérieure doit se doubler d'une assistance technique ayant pour objet de renforcer l'efficacité des institutions et ainsi d'améliorer la capacité d'absorption.

43. La politisation excessive de l'administration publique et la répartition inégale des fonctionnaires qui se retrouvent essentiellement dans la capitale, Bissau, imposent une lourde charge financière à l'État. Dans le secteur public, il n'existe pas de plans d'organisation des carrières ni de programmes de renforcement des capacités. Les mesures qui pourraient aider à améliorer la gestion des ressources humaines et renforcer les capacités dans le domaine de l'administration publique, sont notamment les suivantes : a) élaborer un plan de retraite et de pension pour les travailleurs; b) instituer un système électronique de gestion des travailleurs et de leurs salaires; c) élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des carrières; et d) établir un plan national de développement pour le renforcement des capacités.

44. Il est nécessaire d'élaborer des politiques, une législation et des mécanismes pour appuyer et protéger les femmes afin de faciliter une plus grande participation et la promotion de celles-ci à des postes de décision au sein de l'administration publique.

45. Dans le court terme, un certain nombre de mesures peuvent être prises qui aideraient le Gouvernement à poursuivre des réformes dans des domaines tels que la mise en place d'un système informatisé pour la gestion des travailleurs et de leurs salaires, et le renforcement des capacités en créant ou en remettant en état des centres ou des écoles dispensant une formation en administration publique.

46. Dans le moyen et le court terme, le Gouvernement aura besoin d'aide pour les initiatives qu'il prend pour redéfinir les fonctions de l'appareil administratif de l'État, renforcer la responsabilité et la transparence, améliorer la gestion de ses ressources humaines et renforcer les moyens de son administration publique.

6. Questions sociales cruciales pour la consolidation de la paix

47. La solution des problèmes sociaux de plus en plus graves que connaît le pays contribuerait grandement à la stabilisation et à la consolidation de la paix dans le long terme. La crise actuelle que traversent les secteurs de l'éducation et de la santé constitue une source potentielle de troubles sociaux, qui pourraient saper la stabilité politique. La situation actuelle budgétaire précaire affecte gravement la capacité du Gouvernement de fournir des services sociaux et de faire face à des épidémies telles que le choléra.

48. Grâce à des réformes ciblées définies dans la Stratégie de réduction de la pauvreté, le Gouvernement a accordé la priorité aux interventions qui assurent le développement du secteur social dans les domaines suivants : a) éducation; b) santé; c) emploi et formation des jeunes; d) appui aux groupes vulnérables, notamment par le microcrédit et d'autres mécanismes du secteur financier ouverts à tous. Des efforts supplémentaires doivent être déployés pour mobiliser des ressources suffisantes pour la mise en œuvre de la Stratégie.

C. Dimensions régionales et sous-régionales de la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

49. Dans les efforts déployés pour consolider la paix en Guinée-Bissau, il importe de tenir dûment compte des initiatives d'organisations sous-régionales existantes telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de développer la coopération avec l'Union africaine. La faiblesse des réglementations frontalières et les conflits interfrontaliers encouragent la criminalité transfrontière, notamment le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, de la drogue, des êtres humains, la migration illégale et des activités de rebelles. De telles activités consistent souvent à recruter les nombreuses populations de jeunes chômeurs frustrés de la région, notamment des jeunes de la Guinée-Bissau. Une conférence ministérielle de la CEDEAO est prévue en octobre 2008 au Cap-Vert, avec le concours du système des Nations Unies, pour examiner cette question et les mesures à prendre à cet égard.

V. Engagements mutuels

50. Le Gouvernement bissau-guinéen et la Commission pour la consolidation de la paix réaffirment leur engagement mutuel à renforcer le partenariat et à développer la coopération ainsi que la coordination des efforts visant à consolider la paix en Guinée-Bissau, notamment grâce à une stratégie sous-régionale intégrée faisant appel à une coopération transfrontière entre tous les partenaires régionaux et les parties prenantes concernées. Le Gouvernement et la Commission pour la consolidation de la paix réévalueront et réviseront leurs engagements dans le cadre des réunions d'examen semestrielles, en tenant compte de l'évolution du cadre stratégique présent actuel et des problèmes nouveaux qui pourraient se poser dans le pays en matière de consolidation de la paix.

A. Gouvernement bissau-guinéen

51. Le Gouvernement bissau-guinéen entreprendra les actions suivantes : renforcer la coordination de ses actions en se fondant sur l'application des politiques et stratégies définies dans la Stratégie de réduction de la pauvreté, le Plan de réforme du secteur de la sécurité, le Plan opérationnel antidrogue et d'autres plans d'action nationaux, en prenant en considération le respect des droits de l'homme, le renforcement de l'état de droit et l'adoption d'une approche intégrée en matière de parité entre les sexes durant toutes les étapes du processus de paix, notamment au cours de la mise en œuvre et de l'évaluation du présent cadre stratégique. À cet égard, le Gouvernement tiendra les engagements suivants :

Élections et renforcement des institutions pour la commission électorale

a) Renforcer la capacité des institutions chargées de la gestion du processus électoral (Commission électorale nationale; Bureau technique pour l'appui électoral; Ministère des affaires étrangères, Ministère des finances, entre autres,) notamment pour l'établissement d'un fichier électoral à jour et pour l'exécution d'activités urgentes et vitales pour assurer un processus électoral adéquat, efficace et pacifique en 2008, y compris des campagnes de conscientisation et de sensibilisation;

b) Jeter des bases solides pour la mise en place à long terme des capacités liées au cycle électoral 2008-2010, notamment l'élection présidentielle et les élections locales;

c) Renforcer la capacité des femmes et des membres de groupes marginalisés de jouer un rôle significatif dans les processus politiques du pays en tant qu'électeurs et en tant que candidats;

Mesures pour relancer l'économie et remettre en état l'infrastructure, en particulier dans le secteur de l'énergie

d) Promouvoir des initiatives visant à diversifier l'économie, notamment dans le domaine de l'agriculture, de la transformation des matières premières, des pêches et du tourisme;

e) Promouvoir une gestion plus transparente et plus efficace de l'approvisionnement en électricité, afin d'assurer une distribution équitable de la production d'électricité limitée du pays;

f) Continuer à appliquer des mesures visant à relancer l'économie en tenant compte de la Stratégie de réduction de la pauvreté, en particulier en augmentant les recettes fiscales, en apportant de la valeur ajoutée aux produits et aux exportations, en créant des possibilités d'emploi, et en stimulant l'activité économique du secteur privé en vue d'offrir des dividendes de paix immédiats;

Réforme du secteur de la sécurité et de la défense

g) Maintenir sa volonté politique d'entreprendre les réformes qui s'imposent au sein des forces de sécurité et de défense, tel qu'exposé dans le Plan national de réforme du secteur de la sécurité et de la défense, avec le concours de partenaires internationaux, notamment en rationalisant les effectifs et en définissant des prérogatives et des mandats bien clairs;

h) Veiller à ce qu'une formation adéquate soit dispensée aux forces de sécurité rationalisées, notamment en reconstruisant l'école nationale militaire et de police;

i) Continuer d'appliquer des mesures de suivi en ce qui concerne l'application du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion pour les militaires, les vétérans de la lutte de libération nationale et les forces de sécurité;

j) Mobiliser tous les efforts visant à collecter les armes de petit calibre et les armes légères et à promouvoir le déminage et la destruction des restes explosifs de guerre, en tant que mesures destinées à rétablir la sécurité et la stabilité au sein de la population nationale;

Renforcement du secteur judiciaire, consolidation de l'état de droit et lutte contre le trafic de drogues

k) Renforcer les mécanismes et institutions judiciaires existants, en mettant en place notamment des tribunaux régionaux et des centres de détention fonctionnant de façon satisfaisante, en particulier pour mettre en place une capacité judiciaire, notamment pour fournir des services juridiques de base dans tout le pays;

l) Rationaliser les nombreuses forces de sécurité du pays et établir une différenciation nette des mandats et des rapports hiérarchiques, en vue de normaliser les relations entre les ministères de tutelle concernés;

m) Assurer la mise en œuvre intégrale du Plan opérationnel antidrogue (2007-2010);

Réforme de l'administration publique

n) Établir et exploiter un système informatisé de gestion administrative publique, notamment un contrôle du paiement des salaires;

o) Procéder au recensement de tous les employés de la fonction publique et déterminer le nombre adéquat de fonctionnaires nécessaires pour fournir de façon satisfaisante des services à la population, en tenant dûment compte des capacités financières de l'État;

p) Mettre en place un système de pension pour les fonctionnaires à la retraite;

q) Élaborer et appliquer un plan de développement pour le perfectionnement des ressources humaines, notamment en remettant en état les installations du Centre de formation administrative et en établissant une école nationale d'administration et de magistrature;

Aspects sociaux essentiels à la consolidation de la paix

r) Prendre des mesures pour faciliter l'accès des groupes sociaux vulnérables aux services et installations sanitaires et éducatifs, en reconstruisant l'infrastructure dans ces secteurs, et améliorer le fonctionnement du système d'assainissement afin d'atténuer le risque de troubles sociaux et de reprise du conflit;

s) Soutenir le travail mené par des organisations telles que l'Institut national pour les femmes et les enfants;

t) Promouvoir une politique d'insertion des jeunes dans les initiatives de création d'emplois, la formation professionnelle et l'appui à la création d'emplois, dans les zones rurales et urbaines, notamment en renforçant la capacité de l'Institut national de la jeunesse afin d'améliorer la gestion et le suivi de la formation professionnelle et de l'emploi des jeunes.

B. Commission de consolidation de la paix

52. Reconnaissant la responsabilité première du peuple et du Gouvernement de la Guinée-Bissau dans la consolidation de la paix et le développement dans leur pays, la Commission de consolidation de la paix, conformément à son mandat tel que défini dans la résolution 60/180 de l'Assemblée générale et la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité, et à la suite des délibérations dans le cadre de la formation Guinée-Bissau :

a) Poursuivra son engagement aux côtés de la Guinée-Bissau pour une période de trois ans et examinera conjointement avec elle la poursuite de cet engagement après 2011;

b) Appuiera la mise en œuvre du présent cadre stratégique dans le contexte des organes d'administration d'institutions internationales;

c) Préconisera des relations et un dialogue soutenus entre le Gouvernement bissau-guinéen, ses partenaires internationaux et la société civile, notamment en s'employant à augmenter le nombre de partenaires internationaux soutenant les efforts de la Guinée-Bissau en matière de consolidation de la paix;

d) Améliorera la coordination des Nations Unies et d'autres acteurs sur des questions de consolidation de la paix entrant dans le présent cadre et préconisera une présence renforcée et intégrée des Nations Unies en Guinée-Bissau;

e) Mobilisera l'attention et préconisera des niveaux soutenus de ressources financières et une assistance technique pour appuyer la mise en œuvre du présent cadre;

f) Intégrera une dimension sous-régionale dans le cadre de son engagement aux côtés de la Guinée-Bissau, grâce notamment à des partenariats renforcés avec les pays de la sous-région et un appui aux initiatives transfrontières et régionales ayant pour objet de consolider la paix.

53. La Commission de consolidation de la paix réaffirme son engagement à aider le Gouvernement à appliquer des mesures dans les domaines prioritaires suivants et mènera à cet égard les actions suivantes :

Élections

a) Soutenir la Guinée-Bissau dans les efforts qu'elle fait pour renforcer la gouvernance démocratique, notamment par la tenue d'élections législatives en 2008 et de l'élection présidentielle en 2010 pacifiques, crédibles et transparentes;

b) Plaider pour des fonds supplémentaires destinés à combler le déficit actuel du budget pour les élections afin de s'assurer que les élections se tiennent à la date prévue du 16 novembre 2008;

c) Mobiliser et coordonner le soutien financier et technique afin d'aider le Gouvernement pour les inscriptions sur le fichier électoral, les campagnes d'éducation civique et la formation du personnel chargé des élections;

Mesures pour relancer l'économie et remettre en état l'infrastructure, en particulier dans le secteur de l'énergie

d) Recenser les déficiences en matière d'infrastructures qui menacent la stabilité, en particulier dans le secteur de l'énergie, et mobiliser des ressources pour y remédier;

e) Encourager les interventions intersectorielles du secteur privé, du Gouvernement et des partenaires de développement, afin d'offrir un dividende de paix immédiat en stimulant l'activité économique du secteur privé;

f) S'inspirer des stratégies existantes pour la reconstruction de l'infrastructure, la relance de l'économie en tenant compte des facteurs de conflit à régler afin de prévenir la reprise du conflit;

g) Encourager et aider le Gouvernement à appliquer des mesures visant à relancer l'économie, dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, en accroissant en particulier les recettes fiscales, en apportant de la valeur ajoutée aux produits et aux exportations et en créant des possibilités d'emploi;

Réforme du secteur de la sécurité et de la défense

h) Soutenir le plan de la Guinée-Bissau pour la réforme du secteur de la sécurité et de la défense, tel qu'exposé dans des documents nationaux fondamentaux tels que le Plan gouvernemental de réforme du secteur de la sécurité en plaidant pour un soutien additionnel et diversifié de la communauté internationale;

i) Encourager les partenaires nationaux et internationaux à continuer à appliquer une approche globale en ce qui concerne la réforme de la sécurité, avec des liens clairement définis avec la réforme du secteur de la justice, la gouvernance démocratique, les questions de relèvement économique et la lutte contre le trafic de drogues;

j) Soutenir les efforts faits par le Gouvernement et ses partenaires afin d'assurer un processus de désarmement, démobilisation et réinsertion réussi en faveur du personnel démobilisé du secteur de la sécurité et des ex-combattants;

k) Aider le Gouvernement, dans le cadre de son Plan de réforme du secteur de la sécurité et de la défense, à rationaliser les effectifs des forces de sécurité et de défense en fonction des besoins du pays, à appliquer un processus de DDR en temps voulu tout en mettant en place les moyens de moderniser et d'améliorer les conditions de vie et de travail du personnel militaire;

Renforcement du secteur de la justice, consolidation de l'état de droit et lutte contre le trafic de drogues

l) Appuyer les efforts que déploie le Gouvernement bissau-guinéen, notamment par la mobilisation de ressources, à mettre en place une capacité judiciaire, et notamment à assurer des services juridiques de base dans l'ensemble du pays;

m) Aider le Gouvernement et la société civile à s'attaquer aux problèmes critiques liés à la consolidation de la gouvernance démocratique et de l'état de droit, s'agissant en particulier de la lutte contre l'impunité et la corruption;

n) Déterminer les déficits de financement et mobiliser des ressources pour la mise en œuvre du plan antidrogue de la Guinée-Bissau, tel que figurant dans le Plan gouvernemental de lutte contre le trafic de drogues, 2007-2010;

o) Préconiser des approches régionales en matière de lutte contre le trafic de drogues, notamment un soutien de la communauté internationale à l'ONUSD, et aux programmes régionaux de la CEDEAO;

p) Appuyer les efforts déployés pour le renforcement des capacités dans les secteurs du maintien de l'ordre et de la justice pénale, en particulier pour renforcer les cadres juridiques pour la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée, ainsi que la criminalité en général;

Réforme de l'administration publique

q) Encourager et soutenir la réforme gouvernementale de l'administration publique dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, notamment la rationalisation de la fonction publique, l'amélioration de la gestion des ressources humaines, la réorganisation de l'appareil administratif de l'État et le renforcement de la responsabilité redevable;

r) Mobiliser et appuyer les efforts visant à mobiliser des ressources pour l'élaboration de stratégies intégrées aux fins de la réforme de l'administration publique;

Examen des questions sociales d'importance cruciale pour la consolidation de la paix

s) Examiner les déficiences critiques en matière de prestation de services sociaux de base, qui constituent une menace immédiate à la stabilité et mobiliser des ressources pour y remédier;

t) Appuyer les efforts faits par le Gouvernement pour créer des possibilités d'emploi et d'autonomisation des jeunes, en particulier en renforçant les capacités de l'Institut national de la jeunesse.

C. Partenaires internationaux

1. Système des Nations Unies

54. Conformément aux mandats, plans de travail, fonctions, compétences et activités de ses diverses institutions et à sa mission dans le pays, le système des Nations Unies en Guinée-Bissau est encouragé à :

a) Appuyer la mise en œuvre du présent cadre stratégique et soutenir la participation de la Commission de consolidation de la paix aux côtés du pays;

b) Garder à l'esprit les priorités définies dans le présent cadre stratégique en examinant ou en renforçant l'interconnexion des activités, programmes et plans d'action, notamment le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les documents de travail connexes;

c) Améliorer la coordination entre les divers partenaires au sein du système des Nations Unies, de concert avec les mécanismes de coordination au sein du cadre plus général de partenaires internationaux, afin de renforcer les synergies et d'éviter les chevauchements et la dispersion des efforts des partenaires;

d) Élaborer et mettre en œuvre une approche, dans une optique de consolidation de la paix, pour la conception d'activités et la mise en œuvre de programmes au sein du système;

e) Conjuguer les efforts faits par le système des Nations Unies en Guinée-Bissau aux initiatives et programmes visant à promouvoir la coopération et le développement dans la sous-région.

2. Institutions financières internationales, donateurs bilatéraux et multilatéraux et organisations régionales et sous-régionales

55. Dans le cadre des activités et programmes en cours et prévus de coopération et prenant en compte les engagements liés à la Déclaration du Millénaire, le travail accompli par le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau du Conseil économique et social et, le cas échéant, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, les partenaires bilatéraux, régionaux et multilatéraux sont encouragés à :

a) Appuyer les efforts du Gouvernement bissau-guinéen, l'engagement de la Commission de consolidation de la paix et les efforts faits par d'autres partenaires internationaux pour une bonne mise en œuvre du présent cadre;

b) Prendre en compte les priorités et les stratégies définies dans le présent cadre pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de leurs divers programmes d'activités de coopération et d'assistance, notamment en faisant preuve de plus de flexibilité dans les initiatives multilatérales afin de décaisser les ressources plus rapidement, en tenant compte de la situation de la Guinée-Bissau qui est un pays fragile sortant de conflit;

c) Continuer à fournir un appui technique, matériel et financier au Gouvernement bissau-guinéen dans les efforts qu'il déploie pour mettre en œuvre les programmes nationaux en cours, notamment la Stratégie de réduction de la pauvreté, le Plan de réforme du secteur de la sécurité et de la défense et le Plan opérationnel antidrogue;

d) Coordonner leur assistance et leurs efforts avec ceux d'autres partenaires internationaux et le Gouvernement, afin de créer des synergies et d'éviter les chevauchements;

e) Conjuguer leurs efforts à ceux de la Commission de consolidation de la paix en tant que moyen supplémentaire pour la formulation de stratégies et la mobilisation de ressources additionnelles en faveur de la Guinée-Bissau;

f) Combiner leurs efforts avec les initiatives et programmes de partenaires nationaux et autres internationaux, tels que le Groupe de contact sur la Guinée-Bissau, afin de promouvoir la coopération et le développement dans la sous-région;

g) Élaborer et mettre en œuvre une approche, s'inscrivant dans l'optique de consolidation de la paix, pour la conception d'activités et l'exécution de programmes de coopération;

h) Aider le Gouvernement bissau-guinéen en lui fournissant une assistance technique et des conseils sur les politiques pour qu'il atteigne le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés le plus tôt possible afin que le pays bénéficie d'un allègement total de dette.

D. Autres parties prenantes : société civile, y compris les communautés religieuses, et secteur privé

56. Le Gouvernement bissau-guinéen et la Commission de consolidation de la paix encouragent les parties désignées ci-après à contribuer à la mise en œuvre du cadre stratégique :

1. Société civile, y compris les autorités et les communautés traditionnelles et religieuses

57. Compte tenu de leurs mandats, objectifs et missions, les diverses composantes de la société civile sont encouragées à :

a) Adopter et intégrer dans leurs activités et programmes les priorités et problèmes en matière de consolidation de la paix définis dans le présent cadre stratégique;

b) Aider à promouvoir la gouvernance démocratique et la participation des communautés locales grâce à des activités de sensibilisation visant à associer la population;

c) Nouer un dialogue constructif avec tous les acteurs nationaux, notamment les acteurs politiques, et mettre en œuvre des programmes de sensibilisation et des campagnes d'éducation visant à améliorer le dialogue politique, la participation démocratique, la promotion de la consolidation de la paix et de valeurs culturelles essentielles à la réconciliation nationale;

d) Contribuer à promouvoir des initiatives visant à assurer un emploi productif et un travail décent dans les zones rurales et urbaines au sein de cadres nationaux tels que la Stratégie de réduction de la pauvreté;

e) Appuyer les efforts que font le Gouvernement et les partenaires internationaux pour une bonne mise en œuvre du Programme gouvernemental de réforme du secteur de la sécurité et de la défense par la sensibilisation au niveau local et en mobilisant l'intérêt et la participation de la population nationale, notamment pour la réinsertion du personnel démobilisé;

f) Créer des mécanismes afin d'assurer aux citoyens un accès égal à la justice, notamment en leur fournissant une aide juridique coordonnée et en appuyant les initiatives permettant d'initier la population aux questions juridiques;

g) Déployer des efforts visant à sensibiliser la population nationale et à lui faire avoir confiance pour ce qui est des questions relatives à l'état de droit et à la justice, notamment la justice traditionnelle et l'application régulière de la loi;

h) Aider à sensibiliser aux questions du rôle et des responsabilités tant de l'État que du secteur privé dans la réforme de l'administration publique;

i) Participer aux efforts faits dans le pays pour renforcer les mécanismes et les initiatives afin de permettre à la population de bénéficier de chances égales au sein du secteur public et du secteur privé;

j) Éduquer et engager la population nationale au niveau local sur les rôles et responsabilités dans les efforts faits au niveau national pour faciliter l'accès aux services sociaux publics dans les domaines de la santé et de l'assainissement, à l'éducation et à l'alphabétisation et à l'emploi pour les groupes sociaux vulnérables.

2. Organisations de femmes

58. Les organisations de femmes sont encouragées à intégrer une démarche soucieuse de parité dans tous les efforts de consolidation de la paix, telle que définie par des initiatives comme les récentes consultations nationales sur l'égalité entre les sexes :

a) Nouer un dialogue avec les acteurs politiques nationaux et d'autres parties prenantes sur l'intégration d'une démarche soucieuse de parité entre les sexes dans la politique et dans les programmes gouvernementaux de gouvernance et de participation démocratiques;

b) Déployer des efforts aux niveaux local et national afin de faciliter les aspects de l'administration publique liés à l'intégration sociale;

c) Promouvoir des politiques d'emploi du personnel, en particulier des femmes, dans d'autres secteurs productifs de l'économie nationale, notamment le secteur privé;

d) Encourager et favoriser la participation active des femmes tant dans le secteur formel qu'informel de l'économie nationale, notamment dans les activités agricoles et industrielles;

e) Promouvoir la sensibilisation et la participation des groupes de femmes aux efforts déployés aux niveaux local et national pour mettre en œuvre le Plan de réforme gouvernemental du secteur de la sécurité, notamment la réinsertion du personnel démobilisé;

f) Encourager la participation active des groupes de femmes aux initiatives visant à favoriser la réconciliation nationale ainsi qu'aux programmes d'intégration sociale;

g) Renforcer les mécanismes de plaidoyer en faveur des victimes de la violence sexiste et les moyens de la prévenir, en établissant un tribunal pour les femmes;

h) Appuyer les initiatives en vue de la participation locale et nationale des femmes et des groupes de femmes à l'administration de la justice, y compris la justice traditionnelle;

i) Intensifier les efforts visant à assurer l'accès des groupes sociaux, notamment des femmes, sur un pied d'égalité, aux programmes d'enseignement et d'alphabétisation, à la santé et à l'assainissement, ainsi que des possibilités d'emploi et l'intégration sociale générale.

3. Secteur privé

59. Reconnaissant le rôle important que l'entreprise et l'activité du secteur privé peuvent jouer dans la relance de l'économie, le secteur privé est encouragé à :

a) Renforcer le dialogue entre le Gouvernement et le secteur privé afin qu'il puisse contribuer davantage à l'amélioration des indicateurs macroéconomiques;

b) Établir une passerelle entre la réforme de l'administration publique et la croissance du secteur privé en appuyant les initiatives gouvernementales de réforme administrative, grâce à des investissements en capital et en ressources humaines et à des possibilités de création d'emplois;

c) Combiner les efforts sectoriels existants avec des programmes nationaux de relèvement existants (par exemple la Stratégie de réduction de la pauvreté), afin que les initiatives du secteur public comme du secteur privé contribuent davantage à accroître la productivité économique nationale en tant que stratégie de réduction de la pauvreté.

VI. Examen des progrès accomplis et suivi

60. Afin d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du présent cadre stratégique, le Gouvernement bissau-guinéen et la Commission de consolidation de la paix, agissant de concert avec toutes les parties prenantes concernées, y compris la société civile, établiront un mécanisme de suivi et de contrôle. Pour assurer la cohérence et la mise en commun des ressources, un tel mécanisme sera calqué sur les mécanismes établis pour le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et d'autres cadres nationaux afin de réduire la charge administrative sur le Gouvernement bissau-guinéen. En outre, la Commission de consolidation de la paix et les partenaires en Guinée-Bissau examineront les progrès accomplis s'agissant des priorités et des engagements en matière de consolidation de la paix identifiés dans le présent cadre stratégique grâce à un tableau d'indicateurs et de repères spécifiques en matière de consolidation de la paix.

61. Les priorités du présent cadre stratégique ont été classées en deux catégories : dans le court terme et dans le long terme. Initialement, le cadre stratégique aura pour principal objet de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des priorités au cours des deux prochaines années. Il est envisagé que dans deux ans une nouvelle série d'indicateurs soit élaborée pour le moyen et le long terme.

62. Le Gouvernement bissau-guinéen et la Commission de consolidation de la paix examineront, dans le cadre de réunions semestrielles consacrées au pays et de consultations régulières avec toutes les parties prenantes concernées, les progrès accomplis en ce qui concerne le respect des engagements figurant dans le présent cadre, s'agissant en particulier de la mobilisation d'une assistance suffisante pour combler les déficits actuels concernant les priorités en matière de consolidation de la paix. Ce faisant, le Gouvernement et la Commission voudraient peut-être réévaluer et réajuster leurs engagements, en fonction de l'évolution du présent cadre stratégique et des questions nouvelles qui pourraient se poser en matière de consolidation de la paix. Compte tenu de la date des élections législatives, le premier examen trimestriel de la mise en œuvre du cadre aura lieu au début de 2009.

63. Les réunions semestrielles auront les objectifs suivants : a) examiner les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des objectifs et le respect des engagements figurant dans le cadre et l'engagement général de la Commission aux côtés de la Guinée-Bissau; b) appeler l'attention de la communauté internationale sur les principaux déficits en matière de consolidation de la paix nécessitant des mesures supplémentaires; c) évaluer dans quelle mesure le Gouvernement bissau-guinéen, la Commission de consolidation de la paix et toutes les autres parties prenantes concernées tiennent les engagements pris dans le présent cadre stratégique; d) tirer les enseignements et dégager les pratiques optimales qui s'imposent; et e) actualiser le présent cadre et déterminer, s'il y a lieu, les nouvelles questions qui se posent et sont cruciales pour la consolidation de la paix. Les réunions déboucheront sur des avis et des recommandations quant à la meilleure façon pour les parties prenantes concernées de tenir les engagements figurant dans le présent cadre stratégique.

64. Le processus d'examen semestriel se fondera sur un rapport intérimaire établi par le Gouvernement bissau-guinéen, en consultation avec toutes les parties prenantes concernées et avec le concours des Nations Unies. Un tel rapport comprendrait plusieurs éléments clefs qui seraient : a) une analyse des tendances décrivant des faits importants survenus en ce qui concerne chaque question prioritaire et chaque domaine intersectoriel en matière de consolidation de la paix; b) un examen des progrès accomplis en ce qui concerne le respect des engagements mutuels; et c) des recommandations pour des mesures de suivi.

65. Des réunions d'information informelles de la société civile, avec la participation d'organisations de la société civile internationales et locales, précéderont les réunions d'examen bisannuelles officielles. Les groupes de la société civile joueront un rôle important pour ce qui est de sensibiliser au partenariat entre le Gouvernement bissau-guinéen et la Commission de consolidation de la paix, et participeront à l'examen ainsi qu'au suivi du présent cadre stratégique.